

## BUREAU DE LA CONVERSION ET DES LITIGES MINIERS

ANNEXE : LISTE PUBLIQUE DES TITRES EXPIRÉS

DATE : Le 24 mai 2011

PAGE : 1 de 1

RÉGION DE : Sept-Îles

---

La décision ministérielle 32-20088 refusant à l'inscription l'avis de désignation sur carte pour les cellules qui avaient initialement la forme des lots 27 à 29 du rang I du canton d'Arnaud (Feuillet SNRC 22J/02), deviendra exécutoire le 21 juin 2011.

Ce territoire qui est maintenant couvert par les cellules (rangée/colonne) 26-55, 26-56, 27-55, 27-56, 28-54 section 1 et 28-55 section 1 du feuillet SNRC 22J/02 sera disponible à la désignation sur carte à l'expiration des délais de l'article 38 de la *Loi sur les mines* (L.R.Q., c. M-13.1), sauf s'il y a appel en vertu de l'article 295 de la *Loi sur les mines*.

PRÉPARÉ PAR: Brigitte Dionne

APPROUVÉ PAR: Hélène Giroux

DATE: 24 mai 2011